

<https://www.pressegauche.org/Risques-en-regard-de-la-qualite-et-de-la-securite-des-soins-La-loi-du-silence>



Risques en regard de la qualité et de la sécurité des soins - La loi du silence au sein du réseau de la santé doit cesser



(FIQ) Date de mise en ligne : mercredi 10 juillet 2019

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

LÉVIS, QC, le 10 juill. 2019 - Ces dernières semaines, les représentantes de la FIQ-Syndicat des professionnelles en soins de Chaudière-Appalaches ont dénoncé auprès des différentes directions le traitement dont est victime une infirmière de nuit dans un CHSLD qui a eu le courage de s'exprimer dans les médias au sujet des dangers potentiels pour les patients que représente l'exercice de sa profession en situation de surcharge. Cette infirmière fait aujourd'hui face à un avis disciplinaire de la part de son employeur qui fait planer au-dessus d'elle le risque de représailles futures pouvant aller jusqu'à un congédiement immédiat.

Laurier Ouellet, président de la FIQ-Syndicat des professionnelles en soins de Chaudière-Appalaches et infirmier, affirme : « Il est inconcevable qu'une professionnelle en soins soit menacée de congédiement lorsqu'elle dénonce une situation de surcharge. Le fait qu'elle soit responsable à elle seule de 108 patients la nuit représente une situation dangereuse, tant pour elle que pour les patients à sa charge. Cette réalité est connue des gestionnaires et ceux-ci ont accès à des budgets pour y remédier ».

D'ailleurs, il rappelle que selon le Code de déontologie des infirmières et infirmiers, les infirmières ont le devoir de prendre les moyens nécessaires afin d'assurer le respect de la dignité, de la liberté et de l'intégrité des patients. En rencontre le 3 juillet avec les différentes directions, le syndicat a profité de l'occasion pour interpellier, notamment, la Direction des soins infirmiers (DSI) à ce sujet et, ainsi, réitérer la demande de retrait de l'avis disciplinaire.

Lors de cette même rencontre, certaines membres de l'équipe syndicale de Chaudière-Appalaches n'ont pu faire autrement que constater l'ignorance de la DSI concernant cette situation préoccupante. La directrice des soins, Josée Rivard, n'a pas trouvé pertinent de créer rapidement un comité de travail paritaire pour échanger sur ces problématiques d'organisation du travail et entendre la détresse de ses salariées. « Au lieu de cela, la Direction des ressources humaines a poussé l'odieux d'ajouter que cette infirmière aurait pu être congédiée sur-le-champ », de poursuivre Laurier Ouellet.

Nancy Bédard, présidente de la FIQ, ajoute que des situations similaires à celle vécue par cette infirmière sont malheureusement fréquentes dans le réseau de la santé : « C'est inadmissible de bâillonner par des menaces les professionnelles en soins qui s'inquiètent de la qualité et de la sécurité des soins dispensés dans le réseau. Il est grand temps que les employeurs entendent les solutions, tant celles mises de l'avant par notre organisation que celles des professionnelles en soins que nous représentons, pour améliorer le réseau de la santé ». À ce propos, la FIQ rappelle que les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s représentent une solution viable pour diminuer la surcharge de travail et offrir de meilleurs soins à la population.